

N° 5^e/39-06

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

Service consulté

**DOMINICAINS DE HAUTE-ALSACE A GUEBWILLER
COMMUNICATION - OPERATION DE
RESTAURATION DE L'ANCIEN REPECTOIRE DES MOINES**

Résumé : *Cette communication est destinée à rendre compte de la suspension des travaux liée aux difficultés d'obtention de la subvention liée à l'opération menée en maîtrise d'ouvrage déléguée par le Département, et concernant la restauration de l'ancien réfectoire des Moines aux Dominicains de Haute-Alsace à GUEBWILLER.*

Par délibération de la Commission Permanente du 11 juillet 2003, votre Assemblée a autorisé la délégation de maîtrise d'ouvrage au Département de l'opération de restauration du Réfectoire de l'ancien couvent, pour un montant total estimatif de 429 155 €/TTC à réaliser sur le site des Dominicains de Haute-Alsace à GUEBWILLER :

Cette opération suppose le versement en contrepartie d'une subvention après dépôt de la demande dûment constituée.

Compte tenu des différentes difficultés rencontrées à ce sujet, il semble nécessaire d'en rendre compte à votre Assemblée.

1° SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'OPERATION :

Le chantier de **restauration de l'ancien réfectoire des moines** a été arrêté le 25 novembre 2005, en fin de phase de préparation par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques sur insistance du Maître d'Ouvrage Délégué (Département).

Les services de l'Etat, représentés par Monsieur Maurice ARNOULD, lors de la réunion de chantier du 29 novembre 2005, ont souhaité maintenir le démarrage des travaux et ont confirmé que le versement de la subvention allait être imminent. Dès lors, le 5 décembre 2005, une lettre actant cette décision a été adressée à Monsieur Simon PIECHAUD, Conservateur des Monuments Historiques pour l'informer de la situation. Ce courrier n'a suscité aucune réaction de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

Contrairement aux affirmations faites par le Représentant des Services de l'Etat, un premier courrier daté du 10 février 2006 prolonge le délai de six mois (ayant expiré le 14 décembre 2005), à l'issue duquel le dossier de demande de subvention est considéré comme tacitement rejeté, soit jusqu'au 14 avril 2006.

Malgré les certitudes affichées lors des contacts téléphoniques qui laissaient entendre un déblocage de la situation, la DRAC transmet au Département une troisième lettre de prolongation du délai de rejet implicite du dossier de subvention, ce qui reporte sa décision à l'échéance du 14 juillet 2006.

Conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, en cas de rejet, une nouvelle demande ne peut être déposée si les travaux ont commencé.

2° AVANCEMENT DE L'OPERATION :

Des travaux préparatoires ont été entamés avec l'accord de la DRAC. Ces travaux ont conduit l'Architecte en chef des Monuments Historiques à prendre certaines mesures pour organiser la suite de l'opération.

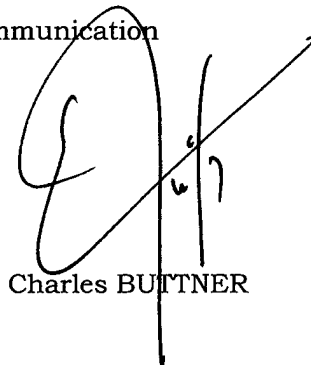
Du fait du dernier rejet, le Département n'a pas souhaité poursuivre les travaux entrepris, en raison du risque encouru de voir la subvention retirée.

Cette décision entraîne par voie de conséquence des surcoûts liés aux prolongations du délai contractuel par les révisions qui en seront engendrées.

Aussi, en l'absence d'informations fiables émanant des Services de l'Etat, il n'est pas possible de déterminer une date de reprise des travaux.

Cette situation de fait, qui n'incombe pas au Département, remet néanmoins en cause l'utilisation du réfectoire d'été de l'ancien couvent, et perturbe la planification et l'organisation des manifestations proposées par l'Association des Dominicains.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication



Charles BUTTNER